



Société vaudoise d'aide sociale et culturelle Organe vaudois de répartition

# **SOCIETE VAUDOISE D'AIDE SOCIALE ET CULTURELLE**

**Rapport annuel  
Juillet 2009- Juin 2010**



<b>1. Préambule .....</b>	<b>4</b>
<b>2. Répartitions cantonales .....</b>	<b>4</b>
2.1 Modalités de répartition des bénéfiques entre cantons .....	6
2.2 Montant distribué dans le canton de Vaud.....	6
<b>3. Société vaudoise d'aide sociale et culturelle</b>	
3.1 Liste des membres.....	9
3.2 Organisation .....	9
3.3 Charges de fonctionnement.....	10
<b>4. Modalités d'attribution et règles d'octroi... 11</b>	
<b>5. Commissions et répartition..... 12</b>	
5.1 Commission sociale .....	14
5.2 Commission culture .....	15
5.3 Commission promotion, tourisme et développement ....	16
5.4 De plus en plus de demandes .....	17
<b>6. Commission de gestion..... 18</b>	
<b>7. Institutions soutenues..... 19</b>	

# 1. Préambule

Ce rapport présente les soutiens octroyés par la Société vaudoise d'aide sociale et culturelle (SVASC) durant la période allant de juillet 2009 à juin 2010. Plus de 31 millions de francs ont été octroyés durant cet exercice. Ce montant était destiné à près de 600 projets.

Le nombre des demandes traitées et des dons octroyés démontrent que la Loterie Romande joue un rôle important pour de nombreuses institutions oeuvrant tant dans les domaines social et culturel que dans la recherche, l'environnement ou le patrimoine.

Il s'agit du dernier exercice de la SVASC sous sa forme actuelle. En effet, le Conseil d'Etat a décidé d'attribuer à une fondation le mandat de la distribution des bénéfices vaudois de la Loterie Romande. Ce changement de statut juridique de l'organisme vaudois de répartition de la Loterie Romande ne devrait toutefois entraîner aucun changement pour les bénéficiaires.

## 2. Répartitions cantonales

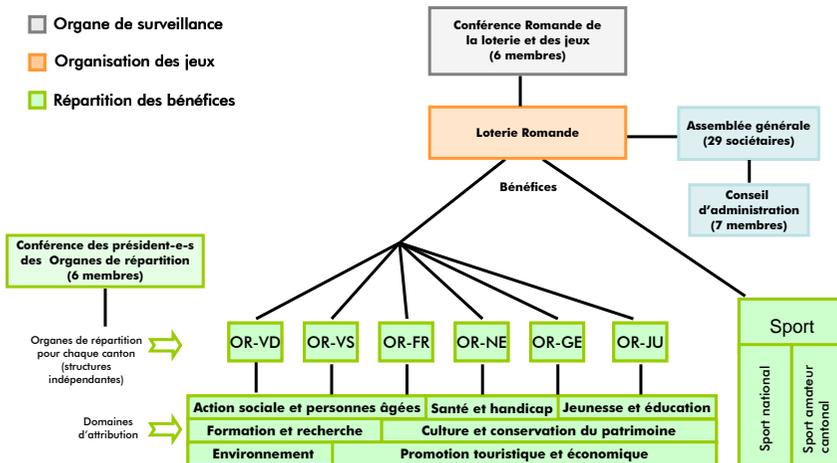
Les bénéfices de la Loterie Romande sont intégralement remis aux Organes de répartition des six cantons romands, à savoir : Vaud, Fribourg, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura.

Dans chaque canton romand, une commission cantonale indépendante est chargée de répartir les bénéfices dégagés par la Loterie Romande. Chaque commission est organisée selon ses propres règles.

Un montant est également réservé pour les projets qui touchent tous les cantons. La commission romande,

composée des présidents de chaque organe de répartition, est en charge de cette distribution.

# Organisation



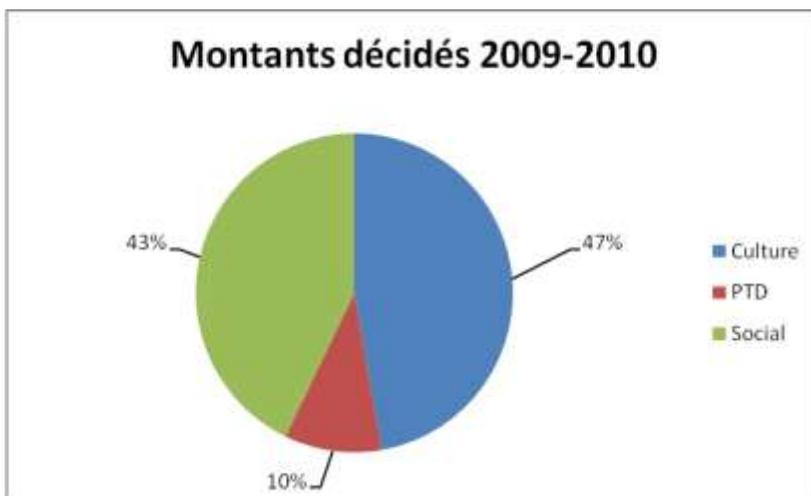
## 2.1 Modalités de répartition des bénéfices entre cantons

Les bénéfices de la Loterie Romande sont redistribués aux organes cantonaux. La répartition tient compte de deux éléments : la population de chaque canton (selon le recensement 2000) et le revenu brut des jeux global par canton.

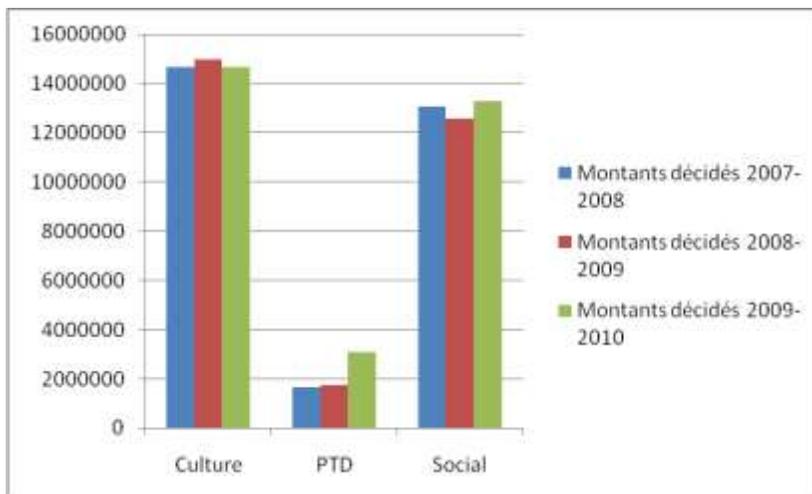
## 2.2 Montant distribué dans le canton de Vaud

L'organe vaudois de répartition a octroyé un montant de CHF 31'017'500.- pour la période allant de juillet 2009 à juin 2010. Par ailleurs, pour la même période, les taxes cantonales vaudoises se montent à plus de 23 mios de francs.

L'octroi des dons est trimestriel et le montant se répartit de la manière suivante entre les différents domaines :



Par rapport à l'exercice précédent, la situation est assez stable. Néanmoins, le montant global des dons décidés a augmenté de CHF 1'733'213.-, passant de CHF 29'284'287.- à CHF 31'017'500.



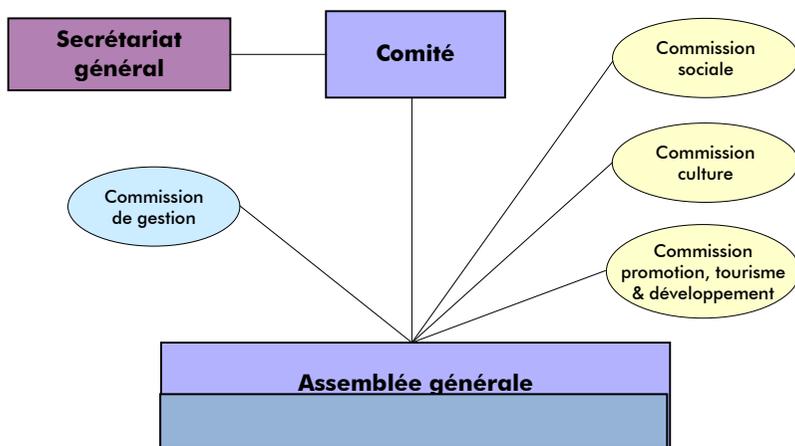
*\*Les dossiers concernant le patrimoine construit ont passé de la commission culture à la commission PTD.*

Pour l'exercice 2009-2010, le nombre de dossiers reçus (y compris les demandes hors critères) s'élève à 845 (816 lors du précédent exercice).

### 3. Société vaudoise d'aide sociale et culturelle

La Société vaudoise d'aide sociale et culturelle (SVASC) est l'organe chargé de redistribuer les bénéfices de la Loterie Romande sur le territoire vaudois (à l'exception du sport géré par le fonds cantonal du sport). Cette entité dispose d'une personnalité juridique propre. Elle est totalement indépendante de l'administration cantonale et de la Loterie Romande.

#### Organe vaudois de répartition Société vaudoise d'aide sociale et culturelle



### **3.1 Liste des membres**

- Monsieur Raphaël Aubert, Lausanne
- Monsieur Elie Benmoussa, Montreux
- Monsieur Roland Dapples, Ecoteaux
- Madame Geneviève Fiaux, Yverdon
- Madame Marie-Claude Jequier, Pully
- Monsieur Vincent Krayenbuhl, Aubonne
- Monsieur Giancarlo Ombelli, Moudon
- Monsieur Jean-Marc Narbel, Pully\*
- Monsieur Olivier Pichard, Bex
- Monsieur Alain Porchet, Les Monts-de-Pully
- Madame Janine Roux, Pully\*
- Madame Michelle Schenk, Nyon
- Monsieur Philippe Sordet, Lutry
- Monsieur Michel Surbeck, Lausanne
- Monsieur Bernard Thalman, Le Brassus
- Monsieur Edmond Vullioud, Les Monts-de-Pully
- Madame Brigitte Waridel, Lausanne

*\*jusqu'à fin 2009.*

### **3.2 Organisation**

#### Assemblée générale :

L'assemblée générale est composée de 18 membres choisis pour leur représentativité des divers secteurs soutenus par la Loterie Romande et des régions du canton de Vaud. La nomination des membres est soumise au Conseil d'Etat pour approbation.

L'assemblée générale s'est réunie 4 fois durant l'année pour décider des attributions trimestrielles de dons.

### Comité :

Composé de 5 membres, le comité est chargé d'administrer la SVASC.

### Commissions spécialisées :

Ces commissions sont chargées d'analyser les dossiers et de faire des propositions de dons à l'assemblée générale. Elles sont au nombre de trois :

- Culture et patrimoine
- Social
- Promotion, tourisme et développement

### Commission de gestion :

La commission de gestion a pour compétence de contrôler le respect des conditions d'octroi des dons et l'application des décisions de l'assemblée générale.

### Vérification des comptes :

Une fiduciaire est chargée de réviser les comptes trimestriellement.

### Secrétariat général :

Le secrétariat est en charge de la préparation des dossiers et du support administratif.

## **3.3 Charges de fonctionnement**

La SVASC porte une extrême attention à ses charges de fonctionnement et à la gestion de sa trésorerie. L'objectif est de consacrer le maximum des ressources aux institutions d'utilité publique.

Pour la période, les charges de fonctionnement de la SVASC représentent moins de 1,5 % des dépenses totales.

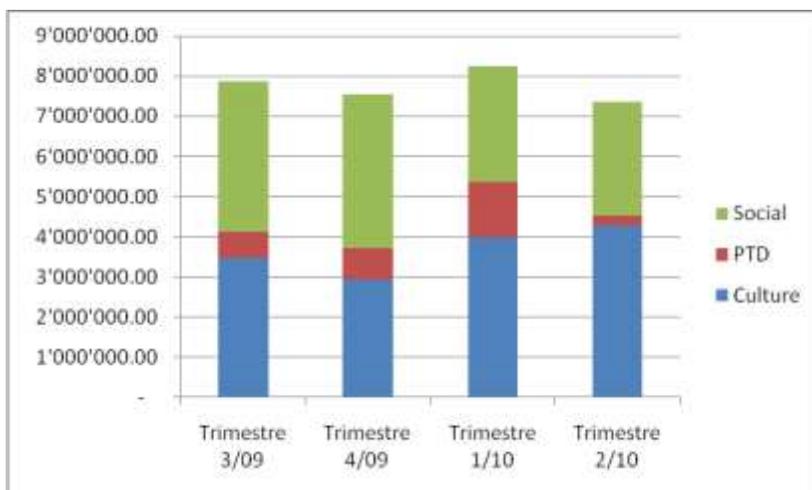
## **4. Modalités d'attribution et règles d'octroi**

Les dossiers sont traités de manière impartiale en fonction de critères précis. Le détail des règles d'octroi est public et consultable sur le site [www.entraide.ch](http://www.entraide.ch).

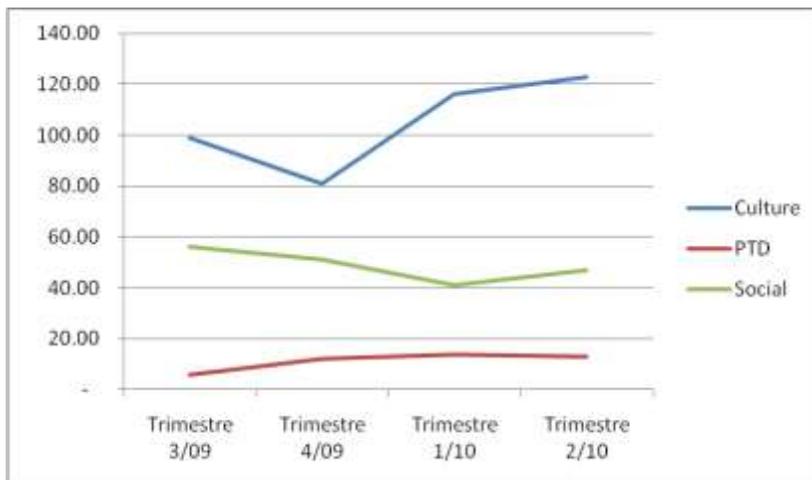
Des questionnaires spécifiques doivent être complétés par tous les requérants. Ceux-ci sont ensuite examinés par les différents organes de la SVASC. L'assemblée générale prend la décision finale s'agissant de l'octroi et du montant à attribuer.

## 5. Commissions et répartition

Le montant octroyé lors des quatre répartitions de l'exercice a varié entre 7,3 mios et 8,2 mios de francs. La répartition globale sur la période est de 47 % en faveur de la culture, 43 % en faveur du domaine social et les 10 % restant destinés au domaine de la promotion, du tourisme du développement et du patrimoine construit.



Le nombre de dossiers traité par trimestre varie entre 144 et 183. Le total pour l'exercice s'élève à 659.



Tous les dossiers ont été examinés par les commissions thématiques.

## 5.1 Commission sociale

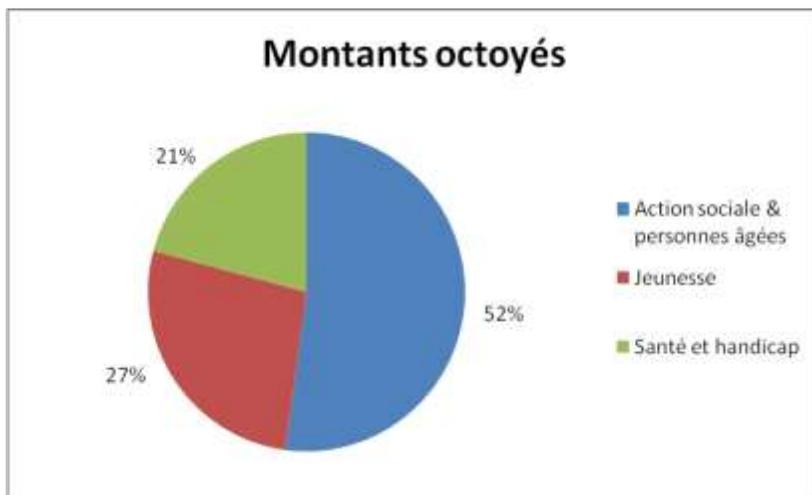
Cette commission est composée de 6 membres. Elle est présidée par Monsieur Michel Surbeck.

### Membres :

- Monsieur Elie Benmoussa
- Madame Geneviève Fiaux
- Monsieur Olivier Pichard
- Monsieur Alain Porchet
- Madame Janine Roux \*

*\*Jusqu'à fin 2009*

Le montant octroyé dans ce domaine durant l'exercice s'élève à CHF 13'283'200.-.



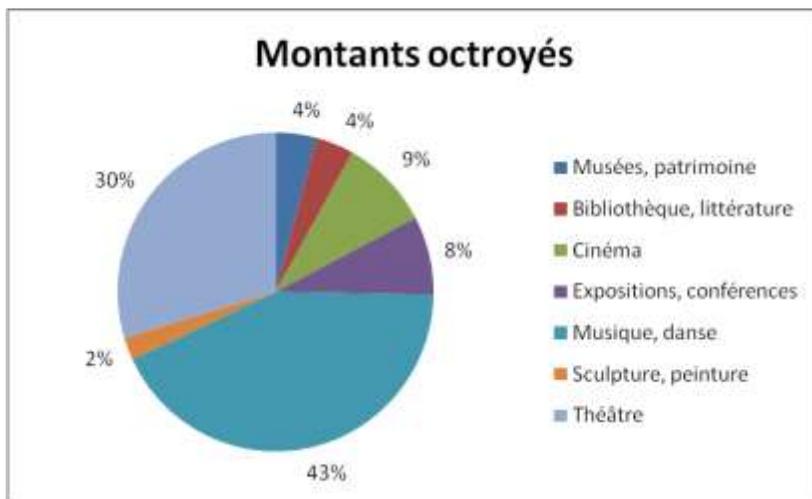
## 5.2 Commission culture

Cette commission est composée de 5 membres. Elle est présidée par Madame Michelle Schenk.

### Membres :

- Monsieur Raphaël Aubert
- Madame Marie-Claude Jequier
- Monsieur Edmond Vullioud
- Madame Brigitte Waridel

Le montant octroyé dans ce domaine durant l'exercice s'élève à CHF 14'658'300.-



### 5.3 Commission promotion, tourisme et développement

Cette commission est composée de 5 membres. Elle est présidée par Monsieur Philippe Sordet.

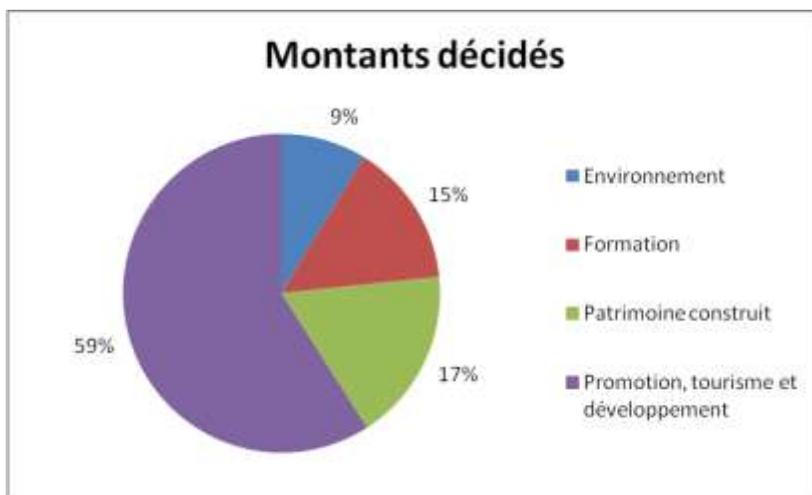
#### Membres :

- Monsieur Roland Dapples
- Monsieur Vincent Krayenbuhl
- Monsieur Jean-Marc Narbel\*
- Monsieur Bernard Thalmann

*\*Jusqu'à fin 2009*

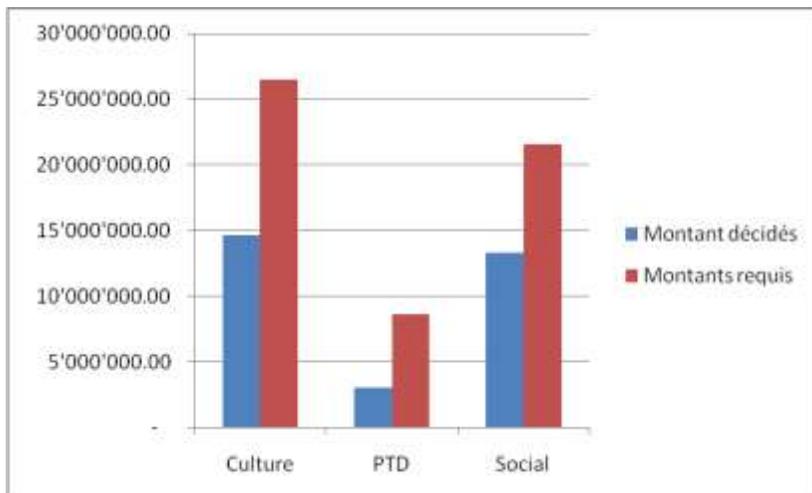
Le montant octroyé dans ce domaine durant l'exercice s'élève à CHF 3'076'000.-

Les dossiers concernant le patrimoine ont été traités par la commission PTD. Auparavant, ils étaient examinés par la commission culture.



## 5.4 De plus en plus de demandes

Les ressources de la SVASC ne permettent pas de répondre à toutes les demandes. Même si les requêtes répondent aux critères, les moyens à disposition sont limités. Les commissions et l'assemblée générale ont la lourde responsabilité de prioriser les dossiers.



Le total des montants demandés au cours de l'exercice s'élevait à quasiment 57 mios.

La SVASC a octroyé 31 mios (soit le 54 %).

## **6. Commission de gestion**

Cette commission est composée de 3 membres. Elle est présidée par Monsieur Giancarlo Ombelli.

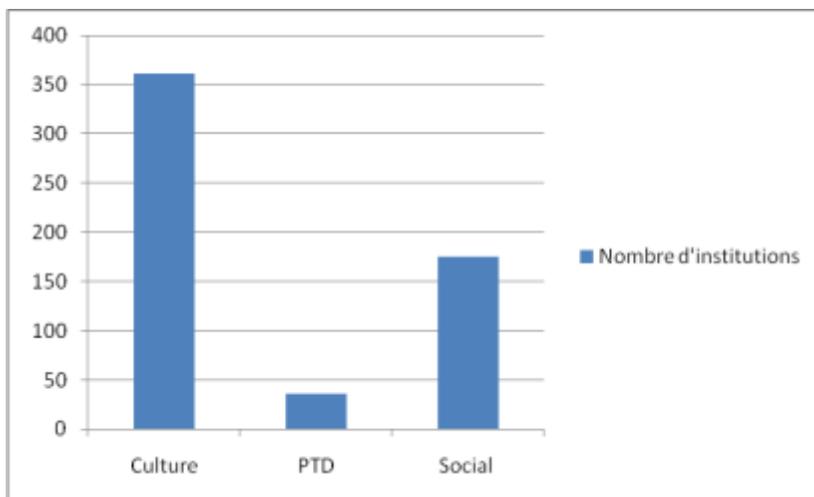
### Membres :

- Madame Marie-Claude Jequier
- Monsieur Giancarlo Ombelli
- Monsieur Alain Porchet

La commission s'est réunie plusieurs fois durant l'exercice et a examiné le respect des règles de gestion et d'attribution des dons. Elle a établi un rapport à l'attention du comité, ceci dans le but de poursuivre l'amélioration permanente du fonctionnement de la SVASC.

## 7. Institutions soutenues

La SVASC a soutenu durant le présent exercice 572 institutions qui se répartissent selon les domaines ci-dessous.



La liste détaillée des institutions soutenues est consultable sur le site [www.entraide.ch](http://www.entraide.ch).

**Société vaudoise d'aide sociale et culturelle (SVASC)  
Organe vaudois de répartition de la Loterie Romande  
Rue St-Martin 9 - 1003 Lausanne  
Tél. : 021/351.00.65 / Fax : 021/ 351.00.66  
E-mail : [vd@entraide.ch](mailto:vd@entraide.ch)  
Site internet : [www.entraide.ch](http://www.entraide.ch)**